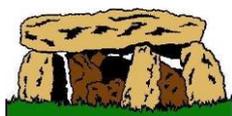


MARCHE A PROCEDURE ADAPTE
DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION VALANT ACTE
D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Maître de l'ouvrage :



« Le Dolmen »

COMMUNE DE LA CHAPELLE VENDOMOISE

1, rue de Blois

41330 LA CHAPELLE VENDOMOISE

Tél: 02.54.20.16.18

GESTION DU MARCHE: Monsieur le Maire de la Commune

OBJET DU MARCHE : Aménagement d'un « City-Park »

MAPA 2019-001

PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

La procédure de consultation utilisée pour ce marché est : Marché A Procédure Adaptée, en application du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics

Remise des offres :

Heure limite de réception : 12h00

Cadre à remplir par le soumissionnaire :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

.....

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics : Monsieur le Maire de la Chapelle Vendômoise

Ordonnateur : Monsieur le Maire de la Chapelle Vendômoise

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Payeur Principal

1 - CONTRACTANTS

Entre les Soussignés,

La Commune de la Chapelle Vendômoise, dûment représentée par son Maire en exercice

Et

Le Signataire (Candidat individuel)

M.....

Agissant en qualité de

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Numéro de téléphone..... Télécopie.....

Numéro de SIRET..... Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Numéro de téléphone..... Télécopie.....

Numéro de SIRET..... Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (candidat groupé)

M.....

agissant en qualité de
désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

nom solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Numéro de téléphone..... Télécopie.....

Numéro de SIRET..... Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement.

Après avoir pris connaissance du Cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis le mandataire, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché,

à exécuter les prestations aux conditions particulières mentionnées dans le cahier des charges

à produire les pièces prévues si mon offre était retenue.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

1 - Nature et description de la consultation

Il s'agit de terrasser et réaliser une plateforme en enrobé (lot 1) pour accueillir un City-Park accessible au PMR (lot 2) pour la Commune de la Chapelle Vendômoise sur un terrain communal.

La commune de la Chapelle Vendômoise dispose d'un terrain à proximité de l'école et du centre bourg. Le conseil municipal a décidé d'aménager cette aire existante en apportant des équipements de loisirs supplémentaires et plus particulièrement un City-Park. Cette future structure multisports à vocation principale scolaire, périscolaire et extrascolaire est à considérer comme un outil polyvalent de l'animation local devant favoriser la jeunesse Capellovicienne. Il est l'équipement idéal pour dynamiser et animer le village dans un lieu de convergence social et compléter l'offre sportive existante : gymnase, parcours de santé, terrain de tennis et aire de jeux pour les moins de 12 ans implantée dans le centre bourg de la commune.

Cet aménagement s'inscrit dans un projet plus global de requalification de cet espace qui aura vocation à accueillir une salle polyvalente culturelle en plus. Il s'agit de créer un véritable espace de rencontre pour la population en s'appuyant sur des équipements publics de loisirs et de distraction pour les jeunes. Ainsi les couleurs, styles, apparences extérieurs du City-Park devront être pris en compte en vue d'une intégration harmonieuse dans le site.

Le City-Park sera une implanté sur une plateforme à créer.

Avec allotissement :

lot 1 : réalisation de la plateforme

lot 2 : Aménagement de la structure du City-Park

2 - Dispositions générales

Chaque candidat est libre de présenter son offre.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Le candidat devra joindre une présentation générale de son entreprise précisant notamment les références pour des objets identiques réalisés dans d'autres communes.

Les entreprises devront montrer qu'elles tiennent compte des dispositions de la norme européenne NF dans la fabrication de leur équipement et fourniront un certificat de conformité conforme à la norme européenne NF de leur gamme qu'elles proposeront au marché.

Les tests prévus au décret 96495 de juin 96 pour la contrôle de la stabilité des panneaux de baskets et buts de foot seront réalisés par l'entreprise à l'issue du chantier et en présence du maître d'œuvre. L'entreprise présentera obligatoirement à son offre les résultats d'un test de mesure de l'amortissement des nuisances sonores obtenu grâce au dispositif prévu à cet effet. La réalisations des tests de conformité et essaie sur site des éléments mis en œuvre par un bureau de contrôle agréé et délivrance d'une attestation de conformité et d'essais.

Les garanties devront êtres les suivantes, à savoir :

- ☞ 30 ans sur la résistance de la structure porteuse (poteaux, liaisons poteaux/ panneaux)
- ☞ 20 ans sur la tenue de galvanisation contre le perçage de l'acier par la corrosion
- ☞ 15 ans contre la rupture de panneaux en treillis soudés
- ☞ 10 ans sur la tenue du traitement de surface

3- déroulement de la procédure

La collectivité procèdera à une procédure de marché d'appel à procédure adaptée. Le délai de réception des offres est la suivante : date butoir le 27 Juin 2019 – 12h00.

Le dossier de consultation sera téléchargeable sur le site internet de la commune.

Après ouverture des offres par le représentant du pouvoir adjudicateur, celui-ci pourra, s'il le juge nécessaire, engager des négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix ayant présenté une offre.

Le marché sera attribué par le représentant du pouvoir adjudicateur après classement des offres. Ce choix est soumis à l'approbation de l'organe délibérant à l'issue des négociations éventuelles.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

3 - CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour but de faire connaître le programme général des travaux. Il forme un tout et devra être connu dans son ensemble par l'entrepreneur. Tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages et au parfait fonctionnement des installations doivent être prévus par les entrepreneurs et exécutés conformément aux règles de l'art.

Les entreprises compléteront par leurs connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être mal indiqués ou omis dans ce cahier des charges.

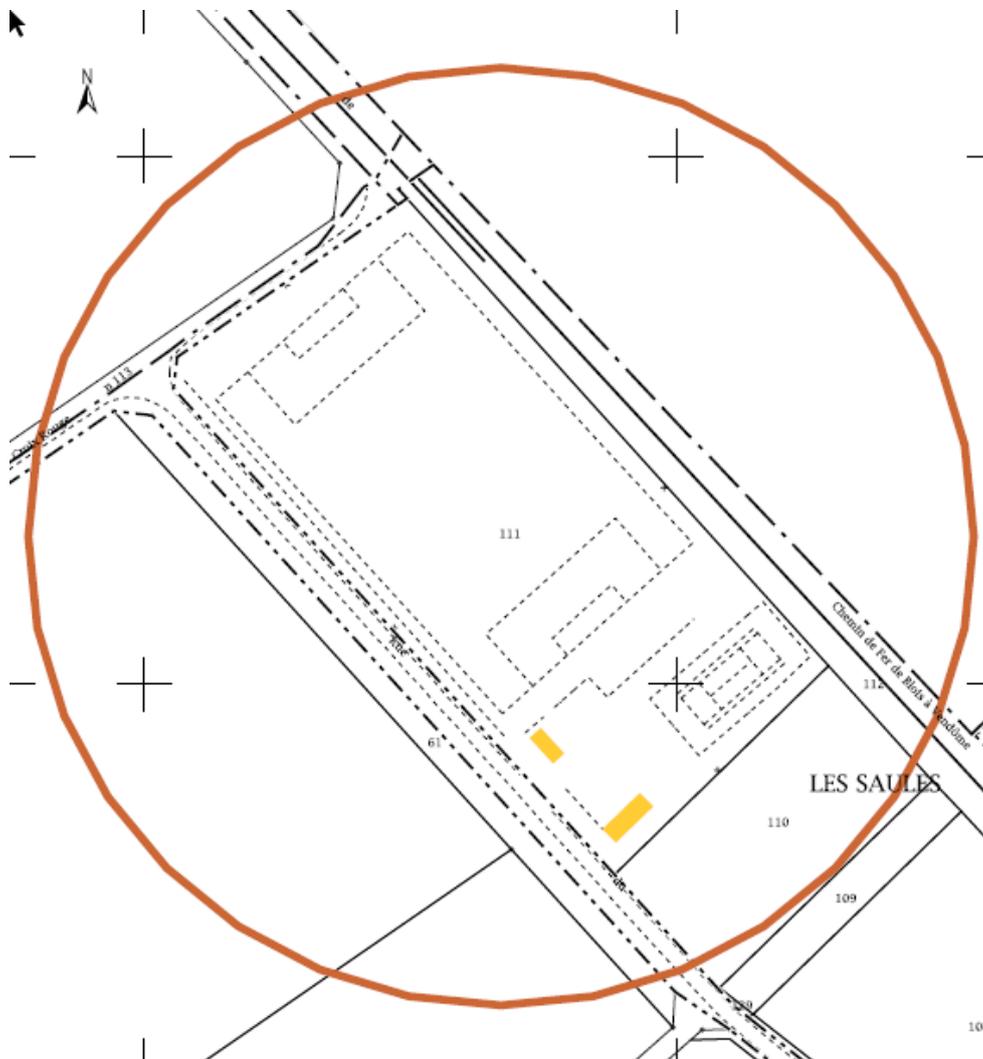
En conséquence, les entrepreneurs ne pourront en aucun cas arguer que des erreurs ou omissions au cahier des charges les dispensent d'exécuter intégralement tous les travaux nécessaires à l'achèvement des travaux et installations.

1- Localisation

La structure sera implantée sur la parcelle communale cadastrée AD 111. L'emplacement choisi répond aux impératifs de sécurité.

Le chemin d'accès est déjà existant au droit de la parcelle, celui dessert déjà le terrain de tennis existant et servira par la suite au projet de création d'une salle polyvalente culturelle en lieu et place de l'actuel terrain de football inutilisé à ce jour.

Plan cadastral :



Photographie :



2- Offre de base

1* Lot 1 : Réalisation de la plateforme

La visite sur site est obligatoire.

- ✓ Implantation et terrassement sur toute l'emprise du projet et construction d'une plateforme horizontale.
- ✓ Emprise de 30*15 ml, décapage de la terre végétale (mini 30 cm).
- ✓ Amené et repli sur matériel sur site.
- ✓ Evacuation des terres végétales déplacées.
- ✓ Fourniture et mis en œuvre d'une couche anti-contaminant sur l'emprise du fond de forme
- ✓ Fourniture et pose de drains de diamètre suffisant pour réaliser une évacuation maximale des eaux de pluie. Le raccordement de ce réseau se fera dans le réseau pluvial existant dans la rue.
- ✓ Apport et mise en œuvre d'un empierrement tout venant 0.31/5 ou similaire soigneusement compacté par couche sur une épaisseur de 30 cm en remplissage du décaissement.
- ✓ Compactage et réglage du fond de forme.

- ✓ La plateforme devra respecter une forme de pente de 1.5% maximum et dans un seul sens pour une bonne évacuation des eaux pluviales.
- ✓ Réalisation de massifs béton 40*40*40 et 30*30*30
- ✓ Mise en place de bordure de type P1 en périphérie.
- ✓ Le support ainsi préparé sera fermé par un tapis de chaussée en enrobé noir BB 0/6 sur une épaisseur de 5 cm y compris le réglage et compactage, en respectant une planéité de 5mm sous la règle de 2ml.
- ✓ Remise en état des alentours et épaulement des bordurettes en terres végétales.

2* Lot 2 : Aménagement d'une structure City-Park et sa pose

- Structure de base

Fourniture et pose d'un City Park de 24*12 ml :

- En métal/alu – RAL à définir avec la municipalité
- 2 frontons – remplissage en barreaudage ou treillis soudés rigide
- 2 palissades latérales – remplissage en barreaudage ou treillis soudés rigides

Activités :

- 2 buts : Handball – Football de 3*2 m
- 2 panneaux de baskets à 3.05m de hauteur avec panneau compact, filet en métal ou en chaîne acier galvanisé
- 1 paire de poteaux avec filet pour jeux de volleyball/tennis

Caractéristiques techniques :

- Accès PMR garanti anti cycle et positionné en standard sur une des parties latérales de l'un des buts
- Réalisation d'une peinture sur la surface au sol :
 - + ligne de jeux : blanche
 - + surface de réparation : bleu
 - + surface générale : verte

- Options

- Angles arrondis
- Fournitures de 2 bancs en bois et d'une poubelle de rue en bois

3* Information et conformité

information et test de conformité

- Réalisation des tests de contrôle de conformité en référence aux essais et examens suivant le décret N° 96-945 du 04/06/1996 et la norme NF S 52-409,
- Un panneau d'information sera implanté,

- Un panneau de règle de jeu/ règle de vie comprenant le logo de la Commune de la Chapelle Vendômoise mentionnant les règles d'utilisation et de sécurité seront également prévus par la prestataire.

Le prestataire devra porter une attention particulière à la sécurité de l'équipement et en particulier :

- Anti-cisaillement
- Pas d'angles saillants
- Pas d'incitation à grimper

4 - PRIX ET DELAIS

1- Délais

Achèvement des travaux demandés pour septembre 2019 au plus tard.

2- Prix de l'offre

L'ensemble de la prestation à exécuter, sera rémunérée par application d'un prix global et forfaitaire. Les prix seront fermes et non actualisables. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les prix avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre recevable, pour chacun des lots. Toutefois, si les offres sont économiquement satisfaisantes, le pouvoir adjudicateur attribuera les lots sur la base des offres initiales.

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE

1 * Choix du Lot et Montants des travaux

Les montants sont exprimés en Euros.

- Pour le lot 1

(à remplir par le candidat)

Montant Hors Taxe :

TVA : % :

Montant TTC :

Soit en lettres, la somme de

.....
.....

- Pour le lot 2

(à remplir par le candidat)

Montant Hors Taxe :

TVA : % :

Montant TTC :

Soit en lettres, la somme de

.....
.....

2 * Sous-Traitance

- Nature de la sous-traitance

L'annexe au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par un (des) sous-traitants payé(s), ainsi que le (les) nom(s) de ce (s) sous-traitant(s) et les conditions de paiement de (des) contrat (s) de sous-traitance.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Cette demande prend effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant des prestations sous traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en créance ou céder.

Le montant total des prestations.....
que j'envisage de sous-traiter conformément à l'annexe n° est de (montant de TVA incluse) : €uros.

Raison sociale de l'entreprise	Nature de la prestation sous traitée	Montant TVA inclus
		€uros
		€uros

Je m'engage à ce que le(s) marché(s) soit(en)t notifié(s) u(x) sous-traitant(s) dans les deux mois de la notification par la maître d'ouvrage, pour ceux dont l'intervention est nécessaire dans le premier mois d'exécution des travaux.

- Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms des sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Pour le lot 1

(à remplir par le candidat)

Montant Hors Taxe :

TVA : % :

Montant TTC :

Soit en lettres, la somme de

.....
.....

- Pour le lot 2
(à remplir par le candidat)

Montant Hors Taxe :

TVA : % :

Montant TTC :

Soit en lettres, la somme de

.....
.....

5 - REGLEMENT DES PRESTATIONS

1- Caution et garantie

Cautionnement et garanties exigées : une retenue de garantie devra être constituée par l'entrepreneur titulaire, égale à 5% du montant initial de marché.

2- Modalités de règlement

Modalités de paiement : Conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics, les paiements interviendront par virement bancaire après émission d'un mandat administratif dans le délai légal en vigueur à compter de la réception de la facture.

Paiement sur le Budget Général – Section d'Investissement – Trésorerie de Blois Agglomération

Intitulé du compte :

Numéro de compte :

IBAN :

Banque :

BIC :

Nom de l'agence :

3- Intérêts moratoires

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

6 - PRESENTATION DES OFFRES

1- L'offre

Le candidat aura à produire un dossier comprenant les pièces suivantes datées et signées dans une enveloppe unique :

Concernant l'offre :

- Le présent document unique complété, signé et accepté sans aucune modification ;
- Le BPU daté et signé ;
- Le mémoire technique daté et signé, comportant un planning d'exécution, les documents permettant d'appréhender le volet d'éco-conception, l'image de synthèse présentant la structure dans son ensemble, la documentation détaillée de l'ensemble des matériaux, détail méthodologique sur la pose

Les documents techniques à remettre après achèvement de l'installation du City-Park

Le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sera fourni le jour des opérations de vérification, en 2 exemplaires papiers et un sous format informatique pour l'ensemble des prestations au format pdf.

Concernant le candidat : *En application des articles 48 à 54 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.*

- Une lettre de candidature permettant l'identification du candidat (en la personne de chacune de ses composantes pour les groupements) ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur qu'il n'est pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément à l'article 43 du code des marchés publics ;
- Une déclaration des candidats selon les formulaires DC et DC2 ;
- Tous documents permettant d'apprécier les critères de sélection des offres ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices si pas indiqué dans le DC2 ;
- Tout document probant attestant que le candidat est assuré par les risques professionnels ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens du candidat si pas indiqué dans le DC2

L'attributaire du marché devra produire, dans un délai de 10 jours à compter de la demande du Pouvoir adjudicateur, les certificats visés à l'article 46 du Code des Marchés, à savoir :

- Les pièces mentionnées aux articles D 8222-58 ou D8222-8 du Code du Travail, ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année qui précède le lancement de la procédure et a effectué le paiement des impôts et cotisations exigibles pour l'année 2018
- Les attestations d'assurance en responsabilité civile et décennale en cours de validité contenant les garanties en rapport avec l'importance de l'opération.

Toutefois, ces certificats peuvent être fournis dans le dossier de candidature, ce qui évitera toute formalité postérieure à l'attribution du marché.

2- La durée de validité des offres

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée de 2 ans.

Les offres sont valables pendant 90 jours à partir de la date limite de remise des offres.

7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

1- Offres

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les prescriptions minimales exigées aux articles 2,3,6 et 9 du présent document.

2- Méthode d'analyse des critères

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

A - Valeur technique (40%)

La valeur technique est appréciée selon les critères suivants :

- Matériaux et éléments proposés
- Indications sur la provenance des matériaux
- Note technique de synthèse présentée par le fournisseur

B – Prix (30%)

La notation se fait par une comparaison avec l'offre moins-disante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Les prix servant à l'analyse des offres seront ceux indiqués dans l'acte d'engagement.

- Pour l'offre la moins-disante, note du critère prix : xx points
- Pour les autres offres, la note : (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre du candidat) * 30

Une offre incomplète de comportant pas, par exemple, les éléments requis au titre de la rubrique « références professionnelles » telle que définie ci-dessus pourra être déclassée pour non-conformité.

C – Esthétique et intégration paysagère (5 %)

- 5 points seront attribués au candidat proposant la meilleure intégration paysagère

D – Délais et réalisation (5%)

- 5 points seront attribués au candidat proposant le délai le plus court dans les limites du raisonnable, pour la réalisation de ce type d'opération, avec planning ^révisionnel détaillé à l'appui.

Les candidats sont donc invités à faire apparaître de façon explicite tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier leur offre en fonction des critères énoncés dans les différents documents remis avec l'offre.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Sur support papier

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée qui contiendra :

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur le Maire de la Chapelle Vendômoise

1, rue de Blois

41330 LA CHAPELLE VENDOMOISE

**PROCEDURE ADAPTEE POUR
« AMENAGEMENT D'UN CITY-PARK »
« NE PAS OUVRIR »**

NOM DU CANDIDAT

ADRESSE DU CANDIDAT

COURRIEL DU CANDIDAT

Les offres devront :

- Soit être déposée contre récépissé, notamment les offres remise par coursier à :
Monsieur le Maire de la Chapelle Vendômoise
- Soit transmises par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception à :
Monsieur le Maire de la Chapelle Vendômoise
1, rue de Blois
41330 LA CHAPELLE VENDOMOISE

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée dans la page de garde du présent document de consultation.

Les candidats devront tenir compte pour la transmission de leur offre, du délai d'acheminement des services postaux.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

9 - REGLES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

1- Documents à produire

La fourniture du matériel sera obligatoirement accompagnée de tous les documents s'y rapportant :

- Un plan d'implantation
- Une notice de maintenance
- Une notice d'utilisation
- Les éclatés d'assemblage correspondant
- Les certificats de conformité des équipements installés
- Les certificats de conformité des sols et peinture
- Conformité en référence aux essais et examens suivant le décret N° 96-945 du 04/06/1996

2- Pénalités

Par dérogation à l'article 14 du CCAG, les pénalités seront de 45 €uros par jour de retard sans mise en demeure préalable.

3- Litiges

Tout litige concernant le présent marché relève de la seule compétence du Tribunal Administratif de Blois. Le droit français est seul applicable.

Fait en un seul original,

A : Le :

L'entrepreneur (seul) / Le mandataire du groupement

(Cachets et signatures précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

A : La Chapelle Vendômoise, le :

Le Maire de la Chapelle Vendômoise